

MAIRIE  
MAIRIE DE BLESME

PLACE DE LA MAIRIE

51340 BLESME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Vendredi 14 Février 2014

N°2014/02/01

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
07	09	07 +1 pouvoir

### Date de la convocation

10/02/2014

### Date d'affichage

17/02/2014

### Objet de la délibération

Transfert des élèves de  
maternelle et primaire de  
Blesme au groupe scolaire  
Condorcet de Pargny sur Saulx.

### Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

### et publication ou notification du

Le vendredi quatorze février deux mil quatorze

à vingt heures, trente

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

**Monsieur DOYEN Claude,**

**Maire .**

### Présents :

Tous les membres en exercice à l'exception de Mme COMBAZ Sylvie et de Mr GILLES  
Jean-François .

Mme COMBAZ Sylvie a donné pouvoir à Mme SEAUME Nathalie.

### Absents :

Non Excusé : Mr GILLES Jean-François .

Excusée : Mme COMBAZ Sylvie .

### Secrétaire(s) de séance :

Mr CHAMPION Jacky.

**MAIRIE**

**20 FEV. 2014**

**PARGNY SUR SAULX**

Mr le Maire expose que depuis le 1er Janvier 2014, suite à la réforme des  
intercommunalités, la Commune de Blesme est dans l'obligation de reprendre la  
compétence scolaire vu que la C.C.Saulx et Bruxenelle dont nous dépendons n'a pas cette  
compétence .

Il s'ensuit une dépense nouvelle qui dans l'avenir impactera lourdement le budget  
communal . Particulièrement pour cette raison, une réflexion est engagée . Les parents  
d'élèves ont été invités à s'y associer en participant à une réunion publique et à une visite du  
Groupe Scolaire Condorcet à Pargny sur Saulx. Cette structure présente des avantages  
reconnus par tous, de plus le coût annuel par élève est beaucoup moins élevé que celui  
pratiqué par la C.C.Bocage-Der et Perthois dont dépend notre groupement scolaire actuel .

Mr le Maire propose qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014, les  
enfants de Blesme quittent l'école maternelle et les écoles primaires du groupement  
Blesme-Haussignemont-Favresse et intègrent le groupe scolaire Condorcet de  
Pargny-sur-Saulx .

Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret ( 07 voix pour et un blanc), le Conseil  
Municipal DECIDE à l'unanimité, pour la prochaine rentrée scolaire :

- La fermeture de l'école de Blesme ( une classe actuellement implantée à l'école  
d'Haussignemont) ;
- de dégrever d'affectation scolaire les locaux sis dans le bâtiment contigu de la mairie ;
- de scolariser les enfants d'âges maternelle et primaire de la commune de Blesme au  
groupe scolaire Condorcet de Pargny-sur-Saulx dès la rentrée 2014/2015.

Le Conseil Municipal DECLARE détenir :

- l'accord écrit de la commune de Pargny-sur-Saulx pour scolariser les élèves de Blesme à  
compter du 29 août 2014 ;
- l'accord du Conseil Général pour la mise en place du transport scolaire vers le groupe  
scolaire Condorcet de Pargny-sur-Saulx dès la rentrée 2014/2015.

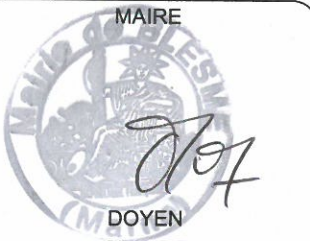
Fait et délibéré en ce jour.

REÇU LE

18 FEV. 2014

A la Sous-Préfecture  
de VITRY-LE-FRANÇOIS

MAIRE



DOYEN  
CLAUDE

Signature et cachet